

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais terminer mes observations, mais avant de céder la place aux tactiques de cour d'école, je voudrais revenir sur le fait que le député du Bloc prétend que le Parti réformiste ne formera jamais le gouvernement. Je me permettrai de m'opposer à cela. Je suis sincèrement désolé pour ces députés parce qu'ils ont la conviction qu'ils atteindront leur objectif. Cependant, nous savons tous qu'ils échoueront.

Quand la population du Québec votera non au référendum, le 30 octobre, elle va chercher des solutions de rechange. Or, le Parti réformiste est, à l'heure actuelle, le seul parti politique à l'échelle nationale à offrir de véritables solutions de rechange.

Le parti ministériel a tout intérêt à maintenir ce débat pour le reste de nos vies parce qu'il peut en tirer de véritables avantages politiques.

Le Parti réformiste a un point de vue complètement différent à cet égard. Si le Parti réformiste a l'occasion de former le gouvernement, ce qui arrivera sans doute aux prochaines élections fédérales, il lancera un débat sur un nouvel arrangement fédéral avec toutes les provinces, et pas seulement le Québec.

M. Pomerleau: Monsieur le Président, je comprends fort bien l'inquiétude des députés réformistes, mais c'est une réalité que trois grandes voix se font entendre dans notre pays. La première vient de l'Ontario, la deuxième, du Québec, à cause des données démographiques, et la troisième, de l'Ouest. À mon avis, c'est une honte. Même le gouvernement libéral traite toujours le Parti réformiste de tiers parti, parce que c'est la réalité.

Je crois sincèrement que la population de l'Ouest devrait avoir son mot à dire au Parlement. Elle devrait pouvoir aspirer au pouvoir, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le député prétend que si le non l'emporte, le Parti réformiste formera probablement le prochain gouvernement. Toutefois, si le non l'emporte, pendant un court laps de temps, le premier ministre du Canada sera considéré comme le sauveur, le capitaine Canada et il sera réélu. Nous serons là aussi. Pour pouvoir aspirer au pouvoir, le Parti réformiste doit appuyer la souveraineté du Québec.

L'hon. Raymond Chan (secrétaire d'État (Asie-Pacifique), Lib.): Monsieur le Président, je suis assis ici depuis un bon moment à écouter les plaintes du député du Bloc, un représentant de l'opposition officielle.

Il y a deux points que je voudrais éclaircir avant de faire mon discours. Cela m'attriste de voir que le Bloc et le troisième parti à la Chambre cherchent à faire une alliance et de voir que le Parti réformiste tend la main aux séparatistes. Je trouve cela inacceptable.

Une voix: Ce n'est pas vrai. Dites la vérité.

M. Chan: Vous n'étiez pas ici pour entendre les louanges prodiguées par ce parti.

J'ai immigré au Canada à l'âge de 17 ans. Ma famille s'est installée à Hong Kong puis, de Hong Kong, j'ai immigré au Canada. Je suis venu au Canada tel qu'il est aujourd'hui. Je trouve cela très malheureux d'entendre jour après jour, à la Chambre, les séparatistes essayer de détruire le pays où je suis venu m'installer.

Il y a un autre point que je veux soulever. Le député du Bloc a mentionné que ce projet de loi empiète sur les droits des provinces. Ce n'est pas vrai. Cette mesure législative ne change rien aux droits des provinces. Une province qui a des droits aujourd'hui continuera de jouir des mêmes droits après l'adoption de ce projet de loi.

• (1045)

Les provinces et territoires bénéficieront de cette mesure législative dans ce sens que le gouvernement fédéral s'engage à travailler en étroite collaboration avec eux pour assurer une meilleure protection de notre environnement marin, pour améliorer la gestion de nos ressources océaniques et, en bout de ligne, pour offrir à nos localités côtières de meilleures possibilités sur le plan économique. Les accusations du Bloc ne sont donc pas fondées.

Je suis heureux de me joindre à mes collègues et aux autres députés pour participer au débat de deuxième lecture de la Loi concernant les océans du Canada. Je prends la parole aujourd'hui pour appuyer cette mesure législative, qui établira d'importants nouveaux droits à l'égard des océans qui entourent notre pays. Les Canadiens ont travaillé fort sur la scène internationale pour pouvoir établir ces droits. Les nouvelles zones donnent au Canada des pouvoirs qui vont bien au-delà de ceux dont notre pays s'est prévalu dans le passé.

Comme le ministre des Pêches et des Océans l'a dit, les Canadiens ne sont pas naïfs. Nous savons que la Loi concernant les océans ne fera pas disparaître à tout jamais les différends liés à des questions maritimes entre notre pays et d'autres pays. Nous aurons sans doute d'autres problèmes avec nos amis et voisins du Pacifique, de l'Atlantique et de la région circumpolaire.

Ce que la loi fera, c'est qu'elle établira une définition claire de notre compétence, définition appuyée par la communauté mondiale. Le monde reconnaît la souveraineté du Canada sur les eaux canadiennes. Maintenant, nous devons continuer de travailler fort. Avec la propriété viennent les possibilités et les responsabilités. Avec la compétence vient la gérance. Avec le respect des efforts déployés dans le passé vient le respect des besoins futurs.

En dépit de l'excellente collaboration qui a permis l'établissement de la souveraineté sur les océans, il reste que les programmes canadiens de gestion des océans sont disparates. Il faut maintenant faire appel au même esprit de partenariat, de coordination, de collaboration et d'innovation qui a permis au Canada d'affirmer son autorité sur les ressources océaniques pour gérer ces ressources.

Nous devons nous assurer que tous les morceaux tombent en place: la sauvegarde et la commercialisation, la recherche sur les fonds marins et les mesures de sauvetage en eau froide, les mesures d'urgence et le développement durable, la sécurité de la navigation et la sécurité nationale, les objectifs nationaux et les